



L'équipe de la consultation ORL de l'Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris recherche des patients volontaires pour participer à une étude clinique visant à tester une nouvelle modalité thérapeutique adaptée aux patients souffrant d'acouphènes chroniques unilatéraux.

Description

Il s'agit de comparer une prise en charge standard de type cognitivo-comportementale (TCC) à une prise en charge novatrice consistant en une immersion dans une scène visuelle et auditive en 3 dimensions (dite « Réalité virtuelle ») permettant au patient de manipuler volontairement une « image sonore » de son acouphène dans de multiples situations réalistes.

Ce type de traitement a déjà montré son bénéfice clinique dans des pathologies analogues aux acouphènes comme les douleurs chroniques post amputation. Des implémentations technologiques développées conjointement par l'IRCAM (Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique) et le service ORL de l'HEGP ont permis d'adapter, pour la première fois, ces techniques aux troubles auditifs et tout particulièrement aux acouphènes unilatéraux. L'objet du protocole est d'en valider la pertinence clinique.

Étude réalité virtuelle

par Alain Londero ORL, HEGP

Les patients bénéficieront initialement, après tirage au sort, de l'une ou l'autre des prises en charge (TCC ou Réalité virtuelle).

Une dizaine de séances durant environ une heure réparties sur environ 2 mois seront nécessaires dans les deux parties de l'étude.

Le protocole ne comprend aucune autre contrainte invasive en particulier pas de bilan sanguin, pas d'examen complémentaire autre que des tests audiométriques standard (audiométrie, acouphénométrie) sans surexposition sonore. La seule obligation pour les patients est de suivre les séances de Réalité virtuelle ou de TCC et de remplir régulièrement des questionnaires informatisés qui permettront une évaluation de l'intensité perçue de l'acouphène et de son caractère intrusif.

Il est prévu, si nécessaire, de proposer, après la fin du protocole, les séances de Réalité virtuelle aux patients qui auraient été initialement traités par TCC sans succès. Selon les règles en vigueur la participation à l'étude n'entraîne aucun frais. Il n'est, de même, prévu aucune rémunération pour les patients.

Cette étude a reçu l'aval du Comité de Protection des Personnes. Elle est conduite sous l'autorité scientifique du CNRS et de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

Critères d'inclusion

- Patient adulte (plus de 18 ans révolus) lisant et écrivant le français
- Acceptation du protocole avec signature du formulaire de « consentement éclairé » faisant état des risques, contraintes et avantages du protocole.

- Acouphène unilatéral (ou très latéralisé) c'est-à-dire perçu uniquement (ou très majoritairement) dans une oreille (droite ou gauche)
- Acouphène stable, datant de plus d'un an, en échec d'un ou plusieurs traitements médicamenteux
- Pas d'antécédent de thérapie cognitive préalable
- Audition normale, ou baisse auditive modérée (absence de déficit auditif sévère uni ou bilatéral)
- Possibilité de déplacements répétés vers Paris pour les 10 séances de traitement. ■

Si vous pensez satisfaire à ces critères et souhaitez participer à cette étude, il vous suffit de vous adresser au Dr Londero

Adresse

Dr A. Londero,
Consultation Acouphène
Service ORL HEGP,
20 rue Leblanc 75015 Paris

Mail : alain.londero@egp.aphp.fr

Fax : 01 56 09 34 36

Merci de joindre :

- un bref résumé de votre histoire clinique (date de début de l'acouphène, cause probable, traitements déjà entrepris),
- une copie de votre dernier audiogramme,
- vos coordonnées postales, téléphoniques ou e-mail.

Vous serez alors rapidement recontacté(e) par le service ORL qui vous fera connaître la marche à suivre.